

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LIQUID DISH

Code du produit : 1100310

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Détergent à vaisselle manuel

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 202

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	www.chemtrec.com	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	www.canutec.com	1 888 226 8832 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

- Mentions de danger (GHS CA) :
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 - H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 - H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- Conseils de prudence (GHS CA) :
- P260 - Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray.
 - P261 - Éviter de respirer les fume, mist, vapeurs, or spray.
 - P264 - Se laver hands and affected area soigneusement après manipulation.
 - P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 - P280 - Porter protective gloves, protective clothing, and eye protection.
 - P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
 - P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
 - P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
 - P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).
 - P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 - P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 - P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 - P405 - Garder sous clef.
 - P501 - Éliminer le contenu/récipient dans city, provincial, or federal regulations.

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid	Benzenesulfonic acid alkyl(C=10-16) derivs.	n° CAS: 68584-22-5	5 – 10
N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides	N,N-bis(2-hydroxyethyl) cocoamide	n° CAS: 68603-42-9	1 – 5
Diethanolamine	2,2'-Aminodiethanol	n° CAS: 111-42-2	0.5 – 1.5
Dipropylene glycol	Oxi-dipropanol	n° CAS: 25265-71-8	0.1 – 1

**The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau ou Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.
Symptômes chroniques	: pas entièrement étudié.
Symptômes/Effets attendus, aigus et différés	: Corrosion of the eye tissue. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées. Peut déclencher une réaction allergique. Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. Corrosion-proof suit (EN 14605). Dust cloud production: self-contained breathing apparatus (EN 136 + EN 137). Protective goggles (EN 166). Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les fume, mist, vapour, or spray. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu. Aérer la zone. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les fumes, mist, vapeurs, or spray. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Produits incompatibles : Agents oxydants forts. Flammable liquids. Nitrate d'ammonium (AN). Peroxydes organiques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection des mains:
Gants de protection
Protection oculaire:
Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps:
Non requise dans les conditions d'emploi normales
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair, vert clair.
Couleur	: Vert
Odeur	: Lemon odour
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7.5 – 8.5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 – 1.05

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 2000 – 5000 cP
Propriétés explosives	: Not explosive.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Matières organiques. Agents oxydants forts. Ammonium nitrate. Organic peroxides. Liquides inflammables.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

LIQUID DISH	
DL50 orale rat	11772,3 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	17,6 mg/l/4h
Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
DL50 orale rat	1350 (500 – 2000) mg/kg Source: IUCLID;
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
CL50 Inhalation - Rat	> 1,9 mg/l Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
ATE CA (oral)	1350 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
Diethanolamine (111-42-2)	
DL50 orale rat	1600 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: NLM; ChemIDPlus;
Dipropylene glycol (25265-71-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 5010 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal)
CL50 Inhalation - Rat	2,34 mg/l (Equivalent or similar to OECD 403, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation)
ATE CA (vapeurs)	2,34 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	2,34 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Diethanolamine (111-42-2)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	64 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:

Toxicité pour la reproduction : Non classé

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
Diethanolamine (111-42-2)	
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	32 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,003 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation. Ingestion.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Corrosion of the eye tissue. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées. Peut déclencher une réaction allergique. Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

Symptômes chroniques : pas entièrement étudié.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

LIQUID DISH	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
CL50 - Poissons [1]	3 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	2,9 mg/l Source: IUCLID
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	170 mg/l Source: IUCLID
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2
Diethanolamine (111-42-2)	
CL50 - Poissons [1]	460 mg/l (96 h, Oncorhynchus mykiss, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 - Crustacés [1]	30,1 – 89,9 mg/l (ASTM E729-80, 48 h, Ceriodaphnia dubia, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
CE50 - Crustacés [2]	89,9 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
Algues ErC50	9,5 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 72h - Algues [1]	9,5 mg/l Source: ECHA
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l Test organisms (species): other:
NOEC (chronique)	0,78 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
FBC - Poissons [1]	3,162 l/kg (BCFBAF v3.01, Estimated value, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,18 – -1,43 (Experimental value)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,98 – 1 (log Koc, Calculated value)
LOEC (chronique)	1,56 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
CL50 - Poissons [1]	4 mg/l (96 h, Brachydanio rerio, Semi-static system)
CE50 - Crustacés [1]	2,39 mg/l (48 h, Daphnia pulex)

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
CE50 96h - Algues [1]	2,2 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Scenedesmus subspicatus)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,52 (Calculated)
Dipropylene glycol (25265-71-8)	
CL50 - Poissons [1]	> 1000 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Oryzias latipes, Semi-static system, Fresh water, Experimental value)
CL50 - Poissons [2]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	3181 mg/l (Other, 48 h, Xenopus laevis, Fresh water, Experimental value)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Desmodesmus subspicatus, Fresh water, Experimental value)
CE50 96h - Algues [1]	1064,8 mg/l Source: ECOTOX
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,462 (Test data, Equivalent or similar to OECD 107, 21.7 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,78 (log Koc, Calculated value)

12.2. Persistance et dégradabilité

LIQUID DISH

Persistance et dégradabilité

Non établi.

Diethanolamine (111-42-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,22 g O ² /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,52 g O ² /g substance
DThO	2,13 g O ² /g substance
N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dipropylene glycol (25265-71-8)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LIQUID DISH

Potentiel de bioaccumulation No test data of component(s) available.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2

Diethanolamine (111-42-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
FBC - Poissons [1]	3,162 l/kg (BCFBAF v3.01, Estimated value, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,18 – -1,43 (Experimental value)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,98 – 1 (log Koc, Calculated value)

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,52 (Calculated)

Dipropylene glycol (25265-71-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: not applicable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,462 (Test data, Equivalent or similar to OECD 107, 21.7 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,78 (log Koc, Calculated value)

12.4. Mobilité dans le sol

LIQUID DISH

Écologie - sol Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
Mobilité dans le sol	1064
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2
Diethanolamine (111-42-2)	
Mobilité dans le sol	1 – 10 Source: ECHA
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,98 – 1 (log Koc, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,18 – -1,43 (Experimental value)
N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
Mobilité dans le sol	45,02
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,52 (Calculated)
Dipropylene glycol (25265-71-8)	
Tension de surface	71,4 mN/m (22 °C, 1.01 g/l)
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,78 (log Koc, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,462 (Test data, Equivalent or similar to OECD 107, 21.7 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.
- Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Diethanolamine (111-42-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Dipropylene glycol (25265-71-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

LIQUID DISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

15.2. Réglementations internationales

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Diethanolamine (111-42-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Dipropylene glycol (25265-71-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 12-13-2023

Textes complet des phrases H:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.